

# Fiche signalétique



1K Self Etch Primer Light Gray

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: 1K Self Etch Primer Light Gray
<b>Usages du produit</b>	: Peinture.
<b>Code</b>	: REZ236
<b>Fournisseur</b>	: Peter Kwasny GmbH Heilbronner Str. 96 D-74831 Gundelsheim Tel.: +49-(0)6269-95-20 E-mail: labor@kwasny.de
<b>Élaborée par</b>	: Chemical Check GmbH
<b>En cas d'urgence</b>	: +49(0)6269-95-20

## 2. Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Liquide. [Aérosol.]
<b>Couleur</b>	: Non disponible.
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b><u>Vue d'ensemble des urgences</u></b>	
<b>Mention d'avertissement</b>	: DANGER!
<b>Mentions de danger</b>	: INFLAMMABLE. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.
<b>Précautions</b>	: Ne pas percer le contenant, le jeter au feu, l'entreposer à des températures excédant 120°F (49°C) ou directement au soleil. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<b><u>Effets aigus potentiels sur la santé</u></b>	
<b>Inhalation</b>	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
<b>Peau</b>	: Irritant pour la peau. Dégrasse la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	: Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

## 2. Identification des dangers

### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Risque d'effets tératogènes.
<b>Effets sur le développement</b>	: Peut être à l'origine d'anomalies du développement.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Organes cibles</b>	: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, poumons, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

### Signes/symptômes de surexposition

<b>Inhalation</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements irritation des voies respiratoires toux migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
<b>Ingestion</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Peau</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
<b>Yeux</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmoiement rougeur
<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition</b>	: Des troubles cutanés préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

## 3. Information sur les composants

### 3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Diméthyléther	115-10-6	15-40
Alcool propylique normal	71-23-8	10-30
Acétone	67-64-1	10-30
Alcool isobutylique	78-83-1	3-7
Éther monométhylique de propylène glycol produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	107-98-2 25068-38-6	1-5 1-5
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol xylène	108-65-6 1330-20-7	0.5-1.5 0.1-1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

<b>Contact avec les yeux</b>	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact avec la peau</b>	: En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	: Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Protection des sauveteurs</b>	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### Informations sur l'antidote

Nom du produit ou de l'ingrédient	Informations sur l'antidote
Aucune information d'antidote connue	

<b>Note au médecin traitant</b>	: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Inflammabilité du produit</b>	: Aérosol inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
<b>Moyens d'extinction</b>	
<b>Utilisables</b>	: En cas d'incendie, utiliser un jet d'eau pulvérisée. Poudre. CO <sub>2</sub> . GROS INCENDIE: Utiliser une mousse antialcool, de l'eau vaporisée ou un brouillard. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu.
<b>Non utilisables</b>	: NE PAS utiliser de jet d'eau.
<b>Dangers spéciaux en cas d'exposition</b>	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les conteneurs hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
<b>Produit de décomposition thermique dangereux</b>	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
<b>Remarque spéciale sur les risques d'explosion</b>	: Forme un mélange air/vapeur explosif.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles</b>	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Précautions environnementales</b>	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
<b>Méthodes de nettoyage</b>	

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

### Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Manutention

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

### Entreposage

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Diméthyléther	BC 4/2012	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	US AIHA 10/2011	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
Acétone	US ACGIH 3/2012	500	1188	-	750	1782	-	-	-	-	
	AB 4/2009	500	1200	-	750	1800	-	-	-	-	
	BC 4/2012	250	-	-	500	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	500	1188	-	750	1782	-	-	-	-	
	QC 12/2012	500	1190	-	1000	2380	-	-	-	-	
Alcool propylique normal	US ACGIH 3/2012	100	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	200	492	-	400	984	-	-	-	-	[3]
	BC 4/2012	100	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	100	-	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 12/2012	200	492	-	250	614	-	-	-	-	[1]
Alcool isobutylique	US ACGIH 3/2012	50	152	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	AB 4/2009	50	152	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 4/2012	50	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	50	152	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 12/2012	50	152	-	-	-	-	-	-	-	
Éther monométhylique de propylène glycol	US ACGIH 3/2012	100	369	-	150	553	-	-	-	-	
	AB 4/2009	100	369	-	150	553	-	-	-	-	
	BC 4/2012	50	-	-	75	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	100	369	-	150	553	-	-	-	-	
	QC 12/2012	100	369	-	150	553	-	-	-	-	
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	BC 4/2012	50	-	-	75	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	50	270	-	-	-	-	-	-	-	
	US AIHA 10/2011	50	-	-	-	-	-	-	-	-	
xylène	US ACGIH 3/2012	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	AB 4/2009	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	BC 4/2012	100	-	-	150	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	100	434	-	150	651	-	-	-	-	
	QC 12/2012	100	434	-	150	651	-	-	-	-	

[1]Absorbé par la peau. [3]Sensibilisation cutanée

### Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Protection individuelle

- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Si les conditions de fonctionnement provoquent de fortes concentrations de vapeur ou si la limite tolérable d'exposition est dépassée, utiliser un appareil isolant à adduction d'air. demi-masque respiratoire (comme la combinaison de filtres A1P2)
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.  
Recommandé: Gants de nitrile. Exposition de courte durée ( 15 min.): Gants en caoutchouc butyl. (0.7 mm)
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.  
Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques.  
Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Aérosol.]
- Point d'éclair** : Vase clos: <0°C (<32°F) [sans agent propulsif]
- Température d'auto-inflammation** : 235°C (455°F)
- Limites d'inflammabilité** : Seuil minimal: 2.1%  
Seuil maximal: 18.6%
- Couleur** : Non disponible.
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : Non disponible.

## 9. Propriétés physico-chimiques

<b>Point d'ébullition/ condensation</b>	: Non disponible.
<b>Point de fusion/congélation</b>	: Non disponible.
<b>Densité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: 340 kPa (2550.2 mm Hg) [température ambiante]
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Teneur en COV</b>	: 86.42%
<b>Seuil de l'odeur</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>LogK<sub>ow</sub></b>	: Non disponible.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et les alcalins.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.  Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11. Informations toxicologiques

## Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Diméthyléther	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	164000 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	309 g/m <sup>3</sup>	4 heures
Acétone	DL50 Cutané	Lapin	20000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
Alcool propylique normal	DL50 Cutané	Lapin	5040 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1870 mg/kg	-
Alcool isobutylique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	19200 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	3400 mg/kg	-
Éther monométhylique de propylène glycol	DL50 Orale	Rat	2460 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	13 g/kg	-
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	DL50 Orale	Rat	6600 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	35.7 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	8532 mg/kg	-

## 11. Informations toxicologiques

xylène	CL50 Inhalation Gaz. DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Lapin Rat	5000 ppm 2000 mg/kg 4300 mg/kg	4 heures - -
--------	---------------------------------------------------	---------------------	--------------------------------------	--------------------

### Toxicité chronique

Non disponible.

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acétone	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	395 milligrams	-
Alcool propylique normal	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	47 heures 100 Percent	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	24 heures 100 Percent	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Éther monométhylique de propylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 microliters	-
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	87 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	8 heures 60 microliters	-
xylène	Peau - Modérément irritant	Rat	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 Percent	-

### Sensibilisant

## 11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Acétone Alcool isobutylique	peau peau	Cochon d'Inde Cochon d'Inde	Non sensibilisant Non sensibilisant

### Cancérogénicité

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Alcool propylque normal Acétone	A4 A4	- -	- -	- -	- -	- -

### Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
Acétone	476 Essai <i>in vitro</i> de mutation génique sur des cellules de mammifères 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
xylène	471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Sujet: Bactéries Sujet: Bactéries	Négatif Négatif

### Tératogénicité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Xylène: Peut éventuellement être à l'origine d'anomalies du développement, d'après des données obtenues sur des animaux.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition

## 12. Informations écotoxicologiques

Acétone	Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce  Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Algues - <i>Ulva pertusa</i> Crustacés - <i>Gammarus pulex</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Poisson - <i>Pimephales promelas</i> - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) Algues - <i>Ulva pertusa</i> Crustacés - <i>Daphniidae</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate Algues - <i>Selenastrum sp.</i> Crustacés - <i>Gammarus pulex</i> Daphnie - <i>Daphnia pulex</i> Poisson - <i>Alburnus alburnus</i> Crustacés - <i>Artemia salina</i> - Nauplius Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Algues - <i>Selenastrum capricornutum</i>	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures  96 heures 21 jours 21 jours
Alcool propylique normal	Aiguë CE50 4480000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 2950000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 3800000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 600000 µg/l Eau de mer	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Algues - <i>Selenastrum capricornutum</i>	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 48 heures 48 heures
Alcool isobutylique	Aiguë CL50 1030000 µg/l Eau douce  Aiguë CL50 1330000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 4000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 >1000 mg/l	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Algues - <i>Selenastrum capricornutum</i>	48 heures 96 heures 21 jours 72 heures
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	Aiguë CE50 >=408 mg/l Aiguë CL50 134 mg/l Chronique NOEC >=100 mg/l Chronique NOEC 47.5 mg/l Aiguë CI50 2.2 mg/l Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Poisson - <i>Oryzias latipes</i> Algues Crustacés - <i>Palaemonetes pugio</i> Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	48 heures 96 heures 21 jours 14 jours 72 heures 48 heures 96 heures
xylène			

### Persistance/dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Acétone	OECD 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO <sub>2</sub>	91 % - 28 jours	-	-
Alcool isobutylique	OECD 302B Biodégradabilité intrinsèque : essai Zahn-Wellens/EMPA	100 % - 28 jours	-	-
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	OECD 301E Biodégradabilité facile - Essai de "screening" modifié de l'OCDE	99 % - 28 jours	-	-
	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	83 % - 28 jours	-	-

## 12. Informations écotoxicologiques

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Facteur de bioconcentration	: Non disponible.
Mobilité	: Non disponible.
Toxicité des produits de biodégradation	: Non disponible.
Effets nocifs divers	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets	: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.
-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	UN1950	AÉROSOLS	2.1	-		<u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u> 1 <u>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</u> 75
Classe IMDG	UN1950	AEROSOLS	2.1	-		<u>Emergency schedules (EmS)</u> F-D, S-U

## 14. Informations relatives au transport

Classe IATA-DGR	UN1950	Aerosols, flammable	2.1	-		<b>Passenger and Cargo Aircraft</b> <b>Quantity limitation:</b> 75 kg <b>Packaging instructions:</b> 203 <b>Cargo Aircraft Only</b> <b>Quantity limitation:</b> 150 kg <b>Packaging instructions:</b> 203 <b>Limited Quantities -</b> <b>Passenger Aircraft</b> <b>Quantity limitation:</b> 30 kg <b>Packaging instructions:</b> Y203
-----------------	--------	---------------------	-----	---	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SIMDUT (Canada)** : Classe B-2: Liquide inflammable  
Classe B-5: Aérosol inflammable.  
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Diméthyléther; 2-Méthylpropan-1-ol; Composés organiques volatils; Acétate de l'éther monométhylque du propylène glycol

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés: Volatile organic compounds

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.**

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire du Japon**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.  
**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 15. Informations réglementaires

**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** :

INFLAMMABLE. L'INHALATION PEUT PROVOQUER DES MAUX DE TÊTE, DES VERTIGES, DES ÉTATS DE SOMNOLENCE ET DES NAUSÉES, ET PEUT ABOUTIR À UNE PERTE DE CONNAISSANCE. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ PEUT ÉVENTUELLEMENT SÉCHER LA PEAU ET PROVOQUER UNE IRRITATION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	2
Inflammabilité		4
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**Date d'édition** : 9/13/2013.

**Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure.

**Version** : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

[Avis au lecteur](#)

## **16. Autres informations**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.